

MISSIONS ET FONCTIONS DU SERVICE DE LA COOPERATION ET DU PARTENARIAT

1. Positionnement hiérarchique dans l'organigramme

Le Service de la Coopération et du Partenariat est rattaché à la Division Scientifique.

2. Les unités directement rattachées au service

- ◆ Une unité de coopération nationale ;
- ◆ Une unité de coopération internationale.

3. Mission

Le Service de la Coopération et du Partenariat est chargé de traiter les dossiers de coopération et de partenariat à l'échelle nationale et internationale. A ce titre, ce service est chargé de :

- ◆ veiller au développement des projets de coopération et de partenariat entre l'INRA et ses différents partenaires nationaux et internationaux ;
- ◆ finaliser et introduire les requêtes officielles pour le financement des différents projets élaborés par les unités concernées ;
- ◆ participer aux négociations et la mise en application des projets de coopération ;
- ◆ assurer le suivi de l'exécution des différents projets de coopération et de partenariat en concertation avec les unités concernées ;
- ◆ établir des projets de conventions de coopération avec des organismes de développement agricole et avec des associations professionnelles.

4. Interlocuteurs et partenaires

Le Service de la Coopération et du Partenariat entretient des liens avec les unités et partenaires de l'INRA:

- ◆ Les centres régionaux ;
- ◆ Les organismes nationaux et internationaux d'enseignement et de recherche ;
- ◆ Les organismes de développement ;
- ◆ Les partenaires de l'INRA.